

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1420

Artikel: Des quotas et des veuves
Autor: Rivier, Anne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des quotas et des veuves

Attendons que « la société évolue en profondeur », nous dit le Conseil fédéral. Et jusqu'à quand ?

« **L'**ÉGALITÉ ENTRE LES hommes et les femmes est un principe essentiel, garanti depuis 1981 par la Constitution fédérale » (Bulletin de la Chancellerie fédérale) publié à l'occasion de la votation populaire du 12 mars.)

Parlons-en, de l'égalité. En voilà une qui a bon dos, tiens. Élastique, souple, extensible, le dos (et à coup sûr féminin). Pardonnez-moi si je m'emporte. Comme vous, à l'approche de chaque votation, je me prépare consciencieusement. Je lis et je relis *DP*, les avisées explications du gouvernement ainsi que les nombreuses opinions exposées dans la presse. Hier, mon sang n'a fait qu'un tour. A cause de la colère et du ras-le-bol. A cause de ce principe d'égalité qu'on utilise à toutes les sauces, qu'on interprète dans tous les sens et qu'on nous renvoie, à nous, les femmes, en auto-goal permanent. Un peu plus, et sa géométrie variable nous laisserait croire qu'il a été inventé pour les seuls bénéficiaires de la droite virilisante, économique et économisante du Parlement.

Je vous explique.

Les quotas de femmes en politique, jusqu'à hier, j'étais plutôt contre. Le remède pis que le mal, la crainte des effets secondaires. Sans compter que, battus de cette façon, les hommes finiraient par émouvoir alors que les gagnantes passeront pour des chiennes anti-démocrates assoiffées de pouvoir. Bref. Pour rejeter l'initiative des quotas, à la page 27 du bulletin de la Chancellerie fédérale, on reconnaît, et c'est un scoop, que l'égalité entre les sexes n'est encore réalisée ni dans les faits, ni dans les esprits. En politique et ailleurs. En général, donc. « La situation des femmes en politique est le reflet des inégalités entre les sexes qui subsistent dans les autres domaines de la vie sociale [...], de la formation, de l'emploi et de la famille. »

On nous exhorte ensuite, d'une ligne rouge pointée en index sur l'électeur (trice): « Il faut agir sur les réalités sociales d'abord. » On argumente, exemples scandinaves à l'appui, que les mesures volontaires prises par les partis sont toujours préférables aux mesures contraignantes. Et que l'élimination des inégalités « requiert des

changements de société plus profonds. » En somme, si je traduis, on nous demande d'attendre bien sagement que la société évolue en profondeur.

Et bien, parlons-en, de la profondeur de l'évolution sociale. Elle a bon dos, elle aussi. Dans le genre double – mètre étalon du cynisme politique, elle se pose un peu là, la profondeur.

De qui se moque-t-on ?

Prenez le projet de la onzième révision de l'AVS. Passons sur l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et sur ses évidentes perversités. Arrêtons-nous au cas des veuves. Et à l'éclairant article de *DP* paru sur le sujet dans son numéro 1418. Pour justifier le sacrifice de leur privilège actuel (rente permanente dès le décès du conjoint si enfant, et sinon dès 45 ans) on relève que la société suisse a beaucoup évolué depuis 1947, que le mariage n'est plus une condition préalable à la création d'une famille, que les mères suisses au foyer sont aujourd'hui minoritaires... Trois femmes sur cinq, en effet, continuent à travailler après leur premier enfant en réduisant le taux d'activité; mais, dans l'ensemble, environ 60 % des mères renoncent à exercer une activité lucrative après le deuxième enfant, selon une récente statistique de l'OFS. Les hommes, eux, poursuivent leur carrière sans que la situation familiale exerce une influence significative... Bref, on recommande l'abandon d'une prestation sociale, primo, au nom du principe d'égalité entre les sexes (rente de veuf) et deuzio, parce qu'on la juge, je cite: « dépassée par l'évolution profonde de la société ».

Faudrait savoir. Parlons-nous de la même société, ou de qui se moque-t-on ?

Note au Conseil fédéral et au Parlement: si on vous suit bien, la société évolue notablement plus vite et plus profondément pour les veuves que pour les femmes en politique. Il serait donc bénéfique pour leur carrière que ces dernières tuent leurs maris dès que l'occasion se présentera.

Quant aux futures veuves, en attendant que des critères plus scientifiques de profondeur de l'évolution sociale

soient clairement établis, je ne saurais trop leur conseiller d'être prudentes. Le projet prévoit, il est vrai, des mesures d'accompagnement. Je leur suggère néanmoins de renoncer dès aujourd'hui et définitivement au mariage et à la famille traditionnelle. Et de ne surtout jamais quitter la vie professionnelle pour s'occuper de leurs enfants, ne serait-ce qu'un jour. Car, sur le marché du travail, fortement inégalitaire, celle qui va à la chasse perd la bonne place. A fortiori si elle y revient vieille et non recyclée. Si malgré mes avertissements, les futures veuves se laissent tenter par les douceurs du foyer, qu'elles n'oublient pas que leur cadet (te) de 18 ans est désormais un adulte qu'elles devront légalement soutenir jusqu'à la fin de sa formation. Longtemps donc, le plus longtemps possible pour qu'il (elle) ait des chances de trouver un emploi. L'assurance chômage? Qu'elles n'y comptent pas. Dans quinze ans, dans vingt ans, et au train où vont les choses de l'évolution profonde du Parlement, qui sait si elle existera encore.

Anne Rivier, veuve de l'Ancien Régime

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jj*)

Yvette Jaggi (*yi*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch